



Comité Régional des Pêches du
Golfe de Guinée.
Regional Committee of
Fischeries of Gulf of Guinea.

COREP

Comite Regional de Pesca del Golfo
de Guinea.
Comite Regional das Pescas do
Golfo de Guine.

0010

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE

Je soussigné, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, Président en exercice de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), certifie que monsieur **ESSEMA Emile** nommé secrétaire exécutif de la COREP par décision n°0002/DEC/CDM-Extra-02/09 du 09 mai 2009, a effectivement pris son service le 21 avril 2010 à Libreville au Gabon, siège de l'institution.

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brazzaville, le **27 AVR 2010**



Hellot MAMPOUYA./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2009 - 148 du 8 mai 2009

Portant nomination du Secrétaire Général du Comité Régional
des Pêches du Golfe de Guinée.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la convention relative au développement des Pêches dans le Golfe de Guinée ;

Vu le décret n°2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur Emile ESSEMA est nommé Secrétaire Général du Comité Régional
des pêches du Golfe de Guinée.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de
Monsieur Emile ESSEMA, sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 mai 2009

Par le Président de la République

Le Ministre de la Pêche Maritime
et Continentale, chargé de l'Aquaculture,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Guy Brice Parfait KOLELAS. -



Comité Régional des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Committee of
Fisheries of Gulf of Guinea.

COREP

Comite Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.

Comite Regional das Pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

Institution spécialisée de la CEEAC

**DECISION N° 0002 /DEC/COM-EXTRA-02/09
PORTANT NOMINATION ET PRISE DE FONCTION
DU NOUVEAU SECRETAIRE EXECUTIF**

- Vu la Convention du 08 mai 2009, en son article 9 relatif à la nomination du Secrétaire Exécutif ;
- Vu la Décision N° 0002/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 en son Article 2 invitant la République du Congo à proposer le nom du nouveau Secrétaire Exécutif ;

Prenant acte de la nomination, par la République du Congo, de Monsieur **ESSEMA Emile** à la candidature au poste de Secrétaire Exécutif.

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE
DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP),
REUNI EN SESSION EXTRAORDINAIRE
A POINTE NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
DU 7 AU 8 MAI 2009

DECIDE :

Article premier : Est nommé au poste de Secrétaire Exécutif, pour un mandat de quatre (4) non renouvelable, Monsieur ESSEMA Emile.

Article 2 : Le Conseil invite l'intéressé à prendre impérativement ses fonctions dès le 1^{er} juin 2009.

Article 3 : La présente Décision prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Pointe Noire, le 8 mai 2009.

Pour le Conseil des Ministres
Le Président en exercice ;



Eddy Brice Parfait KOLELAS.-